

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L. 613-1

ARRÊTÉ

Article premier

Le jury de l'examen du diplôme de la **Première année de master droit du numérique**, pour l'année universitaire 2023-2024 est composé comme suit :

Monsieur	ANSAULT, Jean-Jacques	Professeur des universités (PR)
Monsieur	AUDIT, Pierre-Emmanuel	Maître de conférences (MCF)
Monsieur	BEPLATE, Justin	Maître de conférences (MCF)
Monsieur	BLANC, François	Professeur des universités (PR)
Monsieur	BRENNER, Claude	Professeur des universités (PR)
Madame	BROYELLE, Camille	Professeur des universités (PR)
Monsieur	BUREAU, Dominique	Professeur des universités (PR)
Madame	CLAUDEL, Emmanuelle	Professeur des universités (PR)
Monsieur	DELAUNAY, Benoît	Professeur des universités (PR)
Monsieur	GALLOUX, Jean-Christophe	Professeur des universités (PR)
Monsieur	MARTIN, Éric	Maître de conférences (MCF)
Monsieur	MARTUCCI, Francesco	Professeur des universités (PR)
Madame	MONSERIE-BON, Marie-Hélène	Professeur des universités (PR)
Madame	NICOLAS-VULLIERME, Laurence	Maître de conférences (MCF)
Monsieur	PASSA, Jérôme	Professeur des universités (PR)
Monsieur	REBUT, Didier	Professeur des universités (PR)
Madame	VINCENT, Suhasini	Maître de conférences (MCF)

Article 2

Monsieur PASSA Jérôme, Professeur des universités (PR) est désigné président du jury.

Fait à Paris, le 11 janvier 2024

Stéphane Braconnier